

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-127 du 15 avril 1982

portant nomination du Camarade
AMOUZOU Eké Gilbert en qualité de
Directeur des Chiffres et des Télé-
grammes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure des
Ministères, notamment son article 15 ;
- VU le décret N° 82-61 du 19 février 1982 portant création, orga-
nisation, fonctionnement et attributions de la Direction
Centrale des Chiffres et des Télégrammes et de la Commission
Interministérielle des Chiffres ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de
la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 8 avril
1982 ;

DECRETE :

Article 1er. Le Camarade AMOUZOU Eké Gilbert est nommé Directeur
des Chiffres et des Télégrammes.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 15 avril 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 6 MAEC-MTC-MISP-MF 16 SGG 4 DB-DSDV-DCF-Tésor-
DI 20.-Intéressé 1.-